

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)****Date de convocation :**
04/12/2023**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
12/12/2023**Date de publication :**
12/12/2023**Le 11 décembre 2023 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Jean-Georges CLAIR, Anne – Cécile DUCOSSON, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Muriel PAILLER, Katia PEDEMARY, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER**Étaient représentés :** Anne – Marie CAUSSÉ par Muriel PAILLER et Tovo RABEMANANTSOA par Anne-Cécile DUCOSSON**Absents :** Daniel BORDES, Lionel COUBRA, Olivier FORÊT et Damien OBRADOR**Secrétaire de séance :** Anne – Cécile DUCOSSON**DÉLIBÉRATION N° 2023-98****OBJET :** Marché de travaux de réhabilitation de la gare de Cabanac en espace d'animation de la vie locale et touristique – Avenant n° 2 au lot n° 1 « VRD / Démolitions / Gros – œuvre / Ravalement »

Les modifications introduites par le présent avenant concernent :

- des prestations non exécutées par l'entreprise lors de la réalisation des ouvrages et retirées du marché par la maîtrise d'ouvrage (suppression de 4 massifs isolés, longrines, bornes d'éclairages extérieures...),
- des prestations complémentaires demandées par la maîtrise d'œuvre (drainage au droit des terrasses extérieures et des longrines complémentaires avec massifs de support).

Cette proposition induit une moins-value de 3 029,70 € HT soit 3 635,64 € TTC. Le nouveau marché se monte à 119 970,30 € HT pour 143 964,36 € TTC.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant n° 2 au lot n° 1 « VRD / Démolitions / Gros-œuvre / Ravalement » attribué à l'entreprise VERTIGO pour un montant de – 3 029,70 € HT soit – 3 635,64 € TTC et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR : 15**CONTRE :** 00**ABSTENTION :** 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 11 décembre 2023

Le Maire,



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

Anne – Cécile DUCOSSON